



Extrait du registre des délibérations Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix Séance du vendredi 14 mars 2025

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

06 mars 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 16

Présents : 12

Votants : 13

Présidence de séance

Henri BILLON

Secrétaire de séance

Marie-Claire HENAFF

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mars à dix heures, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle des conférences à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest sous la Présidence de Monsieur Henri BILLON.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Anne-Catherine LUCAS, Julien KERGUILLEC, Christophe MICHEAU, Bernadette AUFFRET, Jean-René PERON.

Communauté de communes du Pays Landivisiau :

Henri BILLON, Marie-Claire HENAFF, Laurence CLAISSE, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN, Bernard FLOCH, Jean-Noël EDERN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

REPRÉSENTÉS :

Morlaix communauté : Nicole SEGALEN-HAMON est représentée par Jean-René PERON.

POUVOIR :

Morlaix communauté : Solange CREIGNOU a donné pouvoir pour la représenter à Christophe MICHEAU.

ABSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Nicole SEGALEN-HAMON, Solange CREIGNOU, Guy PENNEC.

Haut-Léon communauté : Aline CHEVAUCHER.

Séance de comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 14 mars 2025

OBJET	CONVENTION BOUQUET DE SERVICE MEGALIS - PROGRAMME 2025-2029
ACTE	CS-2025-02-N14
RAPPORTEUR (S)	HENRI BILLON

La plateforme Mégalis permet de lancer des procédures de mise en concurrence pour les achats de services, de prestations et de fournitures faits par le Pays de Morlaix.

Dans le cadre du nouveau plan de programme 2025-2029, les "Autres établissements" adhérents au bouquet de services de Mégalis Bretagne, souhaitant continuer à utiliser les services, doivent signer la nouvelle convention d'accès, en privilégiant la signature électronique.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur ;
Pris connaissance du dossier ;

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à conclure la convention bouquet de service MEGALIS - programme 2025-2029 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à inscrire la dépense correspondante au budget de la collectivité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Présents	12
Pouvoir	01
Votants	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 14 mars 2025

Le Président
HENRI BILLON

